

**Conférence CCRE
Égalité, diversité et inclusion
Conclusions de la conférence**

Une approche européenne de l'égalité, la diversité et l'inclusion

Nous, maires, élu-e-s locaux-ales et régionaux-ales et nos associations représentatives, réuni-e-s à Bilbao du 11 au 13 juin 2018

Rappelons que

1. La force de l'Europe réside dans sa diversité et la multitude d'expressions identitaires¹ qui composent nos sociétés.
2. Les conflits et la fragmentation ont marqué l'histoire de l'Europe, ce qui a rendu nécessaire l'articulation d'une vision commune fondée sur la démocratie, les droits humains, la liberté, l'égalité et l'État du droit.
3. Le respect et la promotion de ces valeurs sociétales fondamentales demeurent au cœur de notre projet.
4. De nombreux traités internationaux et européens visant à protéger les droits humains et les libertés fondamentales ont été adoptés et ratifiés par les gouvernements nationaux ; ces traités orientent les gouvernements locaux et régionaux dans leurs engagements pour promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion.
5. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe et ses associations membres exercent un rôle central dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et les actions des gouvernements locaux et régionaux influencent la vie de nombreux citoyens et citoyennes. La prise de position et le plan d'action pluriannuel récemment adoptés par le CCRE sur l'égalité femmes-hommes sont des engagements clairs pour poursuivre et approfondir ce travail².
6. La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et son Observatoire constituent la base des engagements pour atteindre l'égalité des sexes dans les territoires européens. Un travail continu est entrepris pour promouvoir une représentation et une participation équilibrées des femmes et des hommes dans la prise de décision démocratique au niveau local et régional ainsi que dans les organes statutaires du CCRE.

Observons que

7. Malgré l'engagement, les politiques et les mesures des différentes institutions, gouvernements et de la société civile, la discrimination persiste en Europe.
8. Les préjugés, la xénophobie et toutes les formes de discrimination sont étroitement liés à la subordination des femmes dans une société qui ne parvient pas à l'égalité entre les femmes et les hommes. Plus d'égalité entre les femmes et les hommes peut donc réduire les autres formes de discrimination.

¹ Tous les amendements ont été déposés par l'AFCCRE

² Inclure un lien vers la prise de position et le plan d'action

9. Afin de réduire le risque d'une division et d'une ségrégation croissante dans nos sociétés, des mesures exigeantes, fondées sur la solidarité, la cohésion et la dignité pour chacune et chacun sont nécessaires.

Nous affirmons le rôle central et la responsabilité des gouvernements locaux et régionaux à prendre des mesures afin de mettre fin à toutes formes de discrimination. Ainsi,

Nous appelons à

10. Une répartition égale du pouvoir et des ressources, à la réduction des écarts sociaux et à l'implication des citoyens et citoyennes en tant que partenaires et contributeurs-trices à l'élaboration de la politique locale et régionale pour parvenir à des sociétés égalitaires.
11. La Commission européenne doit faire preuve d'un engagement politique concret en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en adoptant une Stratégie pour l'égalité femmes-hommes qui servira de cadre d'action tant pour les États membres que pour les institutions de l'UE.
12. Une coopération renforcée entre tous les niveaux de gouvernement et la société civile, complétée par des stratégies globales et de longues durées et un renforcement des capacités pour promouvoir et améliorer l'inclusion sociale dans différents domaines tels que les soins, l'éducation, l'emploi, la santé, le logement, la jeunesse, etc.
13. Une action concertée des organisations et institutions internationales et européennes en vue de réaliser des progrès importants en matière d'égalité femmes-hommes, de diversité et d'inclusion d'ici 2030, l'objectif de l'agenda mondial du développement durable. Plus précisément, des actions conjointes devraient être initiées entre les gouvernements locaux et régionaux européens et leurs associations avec ONU Femmes, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.
14. Soutenir et encourager les gouvernements locaux et régionaux européens impliqués dans la coopération internationale pour le développement à promouvoir systématiquement l'égalité femmes-hommes, la diversité et l'inclusion tout au long de leur coopération décentralisée et à développer des outils et des connaissances pratiques.
15. A intégrer les questions de l'égalité, la diversité et l'inclusion dans les processus de consultations citoyennes en cours en Europe sur le futur de l'Europe.

Nous souhaitons que

16. Les conclusions, et en particulier les discussions durant la Conférence serviront de base aux structures de travail du CCRE concernées et inspireront d'autres actions du CCRE et de ses associations nationales, notamment dans le programme de travail 2019 et au-delà.
17. Sur le plan international, PLATFORMA, le réseau européen des gouvernements locaux et régionaux actif dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région, et Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), constituent le cadre optimal pour faciliter l'apprentissage et les échanges entre les organisations partenaires sur l'égalité, la diversité et l'inclusion.

